

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 4 JANVIER 2022**

---

**28 DÉCEMBRE 2021: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 4 JANVIER 2022 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 décembre 2021- Contrat territorial Eau et Climat : autorisation signature – Budget Assainissement : avance trésorerie – Projet mise en place dispositif « chantier Argent de Poche » - Implantation bornes de recharge pour véhicules électriques- Informations diverses – Questions diverses.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 FÉVRIER 2021**

-----

L'an deux mil vingt et deux, le quatre janvier à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, CANU Michel, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, MABIRE Caroline et VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés : M. LECOMTE Sébastien (procuration à M. LETELLIER), Mme LAMY Brigitte (procuration à M. BIDOT), Mme SABINE PACARY Roselyne et Mme FOUILLEUL Anne-Charlotte.

Etaient absents : Mme BERNARD Virginie et M. LECAUDEY Denis

Monsieur le Maire étant absent, M. LETELLIER Joseph, premier adjoint, préside cette séance.

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 7 décembre 2021.

**D20220101. CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT : AUTORISATION SIGNATURE**

Le contrat territorial eau et climat, signé entre l'Agence de l'eau Seine Normandie et les EPCI, est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues, et l'agence de l'eau s'engage à apporter un financement prioritaire dans la limite de ses contraintes budgétaires. Au fur et à mesure du lancement des actions, celles-ci font l'objet de conventions financières, dont les effets peuvent s'étaler sur plusieurs années.

Signé en mai 2019, le premier contrat territorial eau et climat de Coutances mer et bocage est arrivé à son terme au 31 décembre 2021. Il a permis d'appuyer la dynamique insufflée par la démarche de reconquête de la qualité des eaux. Un second contrat a été préparé, pour la période 2022-2024. Il s'inscrit dans la continuité du précédent en renforçant et confortant certaines actions déjà engagées.

Coutances mer et bocage s'engage dans ce contrat en tant que structure porteuse et opérationnelle du contrat. Des co-signataires (SIAES, SDEAU50, AVRIL, ville de Coutances, communes d'Agon-Coutainville, d'Annoville, de Blainville-sur-mer, de Gouville-sur-mer, d'Hauteville-sur-mer, d'Heugueville-sur-Sienne, de Lingreville, de Montmartin-sur-mer, de Quettreville-sur-Sienne, de Gavray-sur-Sienne, de Tourville-sur-Sienne) s'engagent également auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie en tant que maître d'ouvrage de leurs actions.

Coutances mer et bocage, en tant que structure porteuse du contrat s'engage notamment à :

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 4 JANVIER 2022**

---

- Réaliser les actions inscrites au contrat et tout mettre en œuvre pour faire réaliser par les autres co-signataires les autres actions (liste des actions portées par Coutances mer et bocage en annexe) ;
- Réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs ;
- Assurer les missions de pilotage : coordonner l'application du contrat, suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées, envoyer à l'agence chaque année un tableau d'avancement des actions, envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier, s'assurer des missions de communication, mettre en place et présider un comité de pilotage.
- Permettre que les animateurs bénéficient de l'appui technique de l'agence de l'eau, et participent aux sessions d'échange et d'information que l'Agence peut organiser ;
- Ne pas interrompre les missions d'animation pendant une période de plus de 4 mois consécutifs.

De leur côté, les maîtres d'ouvrage signataires s'engagent à :

- Réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 (pour notre collectivité l'action concerne la refonte et la modernisation de la station d'épuration et les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement).
- Informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;
- Signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Par la signature de ce contrat, l'Agence de l'Eau Seine Normandie s'engage à étudier de manière prioritaire, par rapport aux autres dossiers analogues, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil autorise le Maire à signer le contrat territorial eau et climat avec l'Agence de l'Eau et Coutances Mer et Bocage ainsi que tous les documents y afférents.

**D20220102. BUDGET ASSAINISSEMENT AVANCE DE TRESORERIE**

M. LETELLIER expose au conseil que le budget assainissement est un budget à autonomie financière dont les ressources financières proviennent essentiellement des encaissements des factures d'assainissement qui n'interviennent qu'au cours du 2<sup>o</sup> trimestre de l'année.

Par conséquent, M. LETELLIER propose au Conseil que le budget principal de la commune de Gavray-sur-Sienne effectue une avance de trésorerie de 70 000 € au budget assainissement. Cette avance devra être impérativement remboursée avant le 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil accepte cette avance de trésorerie d'un montant de 70 000 € du budget communal vers le budget assainissement et s'engage à rétablir au plus vite l'équilibre financier de ce budget assainissement.

**D20220103. DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Monsieur LETELLIER laisse la parole à M. HOUSTIN, membre de la commission Jeunesse pour une présentation du dispositif argent de poche institué au plan national dans le cadre du programme « ville vie vacances ».

Sa mise en place sur notre collectivité permettrait de mettre en place des chantiers sur 4 ou 5 demi-journées de 9h à 12h pendant les vacances scolaires, destinés aux jeunes domiciliés à Gavray-sur-Sienne et âgés de plus de 16 ans et moins de 18 ans. Une gratification de 15 € par demi-journée sera versée sur le compte bancaire du jeune à l'issue de la semaine de chantier soit 60 € ou 75 € ; le jeune

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 4 JANVIER 2022**

s'engagerait sur un chantier de 12 ou 15 heures de travail. Un jeune ne pourra participer qu'à un seul chantier par an.

Pour le lancement de ce dispositif au cours de l'année 2022, la commission a décidé de limiter à 2 jeunes par semaine de chantier.

Trois chantiers seraient proposés sur l'année 2022 :

- Du 11 au 15 avril (5 jours)
- Du 11 au 15 juillet (4 jours)
- Du 24 au 28 octobre (5 jours)

L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat d'engagement est signé entre le jeune et la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de mettre en place le dispositif « argent de poche », à raison de 14 ½ journées par jeune soit au total 28 ½ journées.
- d'inscrire au Budget Primitif 2022 les crédits correspondants sur le compte 6588 « Autres charges diverses de gestion courante ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents correspondants à ce dispositif.

**D20220104. IMPLANTATION STATION IRVE « PLACE DE LA MAIRIE »**

M. LETELLIER laisse la parole à M. DE PAËPE, adjoint à la voirie.

Monsieur DE PAËPE présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'implantation d'une station infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) « Place de la Mairie », comprenant le déplacement de la borne existante et l'ajout d'une nouvelle borne.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 11 500 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GAVRAY SUR SIENNE s'élève à environ de 2 300 €.

M. HEURTAUX et certains élus demandent d'entreprendre une réflexion sur la localisation de cette implantation sur cette Place par rapport à son devenir dans le cadre de l'aménagement du centre bourg. Les Membres du conseil, après en avoir délibéré accepte le principe de ce projet ; toutefois il est décidé d'attendre les travaux de l'étude prospective fin mars afin de décider la localisation des bornes.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- **Rappel des dates d'élections : 10 et 24 avril et 12 et 19 juin**
- **Remerciement** de la famille Lamy suite au décès de Mme Anquetil
- **Bilan du Marché de Noël** : 1 300 visiteurs, 28 exposants présents avec une recette de 500 €.
- **Atelier du 20 décembre** : un bilan sera présenté au conseil au cours de la prochaine séance par M. LAINÉ chef de projet.
- **Collecte des Sapins de Noël** : une benne de récupération sera installée à la déchetterie pour récupérer les sapins de Noël afin de les installer en bordure de mer à Gouville-sur-Mer
- **Recensement de la population** : le recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février.
- **Préparation du budget** : il est demandé aux adjoints de préparer leurs prévisions budgétaires.

**QUESTIONS DIVERSES**

**M. HOUSTIN** invite les membres de la commission Foire Saint-Luc le mardi 18 janvier à 18 heures pour le bilan financier de la Saint-Luc.

**M. HEURTAUX** informe que lors de la dernière réunion de conseil communautaire plusieurs décisions concernant notre territoire ont été prises : la réhabilitation des deux derniers logements de la gendarmerie ; la rénovation du centre de Loisirs d'Hambye ; une acquisition de 7 ha de réserve foncière pour une extension de la zone d'activité route de Coutances.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 4 JANVIER 2022**

Prochain conseil : Mardi 1<sup>er</sup> février à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 4 janvier 2022 contient quatre délibérations numérotées D20220101 à D20220104.

Pour le Maire, l'Adjoint-délégué :



**APPROBATION DU COMPTE-RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2022**

**SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>NOM et PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM et PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
BERNARD Virginie	Absente	BIDOT Jacky	
CANU Michel		DE PAËPE Philippe	
DEFOY Marine		DELAMARCHE Alexandre	
FOUILLEUL Anne- Charlotte	Absente excusée	HAMEL Coralie	
HEBERT Bernard		HEURTAUX Jean- Claude	
HOUSTIN Michaël		JACQUET Isabelle	
LAMY Brigitte	Absente excusée procuration à M. BIDOT	LEBARGY Linda	
MABIRE Caroline		LECAUDEY Denis	Absent
LECOMTE Sébastien	Absent excusé procuration à M. LETELLIER	LEFRANC Franck	
LETELLIER Joseph		MAUSSION Olivier	
PAYSANT DAMOUR Agnès		SABINE PACARY Roselyne	Absente excusée
TROCHUT Marie- Christine			